

*Initiatives ministérielles*

Les mesures de réforme qui ont fait l'objet du consensus de Charlottetown contribueront à donner au Canada, et à toutes les régions qui le composent, particulièrement celles qui sont loin d'Ottawa, la souplesse dont elles ont besoin pour faire face aux occasions fluctuantes au sein de l'économie mondiale. Elles rendront en outre les gouvernements plus attentifs aux besoins et à la situation particulière de leur population, ainsi qu'aux priorités et aux possibilités propres à chaque province dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre.

Il n'y a là aucune rupture avec le passé. Tout cela annonce le renouveau de notre fédération et offre pour l'avenir des perspectives certaines de progrès et d'harmonie. Cela exprime aussi les valeurs fondamentales d'honnêteté et de justice que le monde entier associe depuis longtemps au mot «Canadien».

Selon tous les critères internationaux, la profonde restructuration constitutionnelle consacrée dans l'entente de Charlottetown représente une réalisation d'une importance toute particulière. En effet, lorsqu'il s'est produit des changements constitutionnels de cette envergure, c'était le plus souvent par suite d'une rupture brutale avec le passé, par exemple d'une révolution, d'une guerre civile ou de graves bouleversements de ce genre. Il est en fait relativement rare qu'ils aient été adoptés dans l'ordre, dans un processus d'évolution d'un régime fédéral existant.

Aux États-Unis, par exemple, la nouvelle constitution élaborée en quatre mois à Philadelphie, en 1787, constitue une réalisation remarquable, mais elle a vu le jour en période post-révolutionnaire, dix ans seulement après la guerre d'indépendance.

Beaucoup plus récemment, en Espagne, la constitution a été modifiée en profondeur en 1978, ce qui a donné le jour à une véritable démocratie, mais cette réforme faisait suite à la mort du général Franco en 1975 et à la fin d'un long régime autocratique.

La réunification de l'Allemagne en 1990 constitue aussi une modification constitutionnelle majeure, mais elle s'est produite dans le sillage des bouleversements historiques qui ont secoué toute l'Europe de l'Est.

La constitution suisse prévoit pour sa part deux sortes de modification: la révision totale et la révision partielle, qui doivent toutes deux être ratifiées par référendum. Bien qu'il y ait eu plus de 90 révisions partielles depuis 1848, il n'est arrivé qu'une fois, en 1874, qu'une révision totale soit menée à terme.

Fortement inspirée par les initiatives canadiennes de 1865 et de 1867, la constitution australienne contient elle aussi, une disposition relative aux modifications constitutionnelles, qui doivent être approuvées par référendum,

mais sur les 38 modifications proposées depuis 1901, huit seulement ont été adoptées à la double majorité prévue dans la constitution.

Il se dégage deux conclusions de ces exemples: premièrement, en nous entendant pour renouveler de fond en comble notre Constitution de façon à concilier les intérêts différents de tous les Canadiens, le Parlement du Canada a accompli un exploit de taille et a montré au monde entier ce que peuvent donner des négociations empreintes d'une bonne volonté sincère et d'un esprit de compromis sérieux. Et, deuxièmement, pour que l'accord puisse être mené à terme, il est essentiel que la population l'appuie au moment du référendum.

• (1550)

Il est aujourd'hui essentiel que nous bouclions la boucle de cette ronde constitutionnelle et que nous entreprenions la tâche importante de préparer les Canadiens et Canadiennes à faire face aux réalités exigeantes de la concurrence à l'échelle planétaire et de l'évolution profonde de la société, non seulement au Canada, mais dans tous les pays du monde. Nous le devons à notre histoire, et le monde qui nous entoure nous rappelle cette obligation.

[Français]

Pendant que nous discutons de changements constitutionnels dernièrement, par exemple, l'Allemagne mettait fin à 50 ans de division. En quelques semaines, le mur de Berlin qui divisait l'Europe en deux blocs hostiles s'est écroulé et a été emporté par le courant de la liberté. Le communisme, qui visait depuis 1917 à asservir le monde, est tombé du haut de son piédestal en un an. Toute l'Europe s'achemine maintenant vers l'intégration politique et économique, et fait figure maintenant de géant parmi les grands blocs commerçants du monde.

Cette année, nous avons souligné de douloureux anniversaires de notre histoire qui ont replacé, je pense, nos divergences constitutionnelles dans leur juste perspective: le 75e anniversaire de la prise de la Crête de Vimy et le 50e anniversaire du raid de Dieppe. Les jeunes Canadiens qui ont donné leur vie pour défendre la liberté sur des champs de bataille et en bien d'autres endroits comptent parmi les meilleurs citoyens qu'ait jamais produits le Canada. Leur héroïsme a contribué à façonner le Canada magnifique et indépendant dont devaient hériter les générations futures. À une génération d'intervalle, ces jeunes Canadiens ont délaissé leurs champs, leurs villes et leurs familles pour se porter à la défense de la liberté alors menacée à travers l'Europe. L'emblème qui les a unis à jamais dans l'admiration de leurs compatriotes et de leurs compagnons d'armes est le mot «Canada» qu'ils exhibaient fièrement sur leur épaule. Il y a quelques